Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 52 (1914)

Heft: 19

Artikel: La reine des Vaudois

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-210397

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

52^{me} ANNÉE ____ N° 19.



CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1er étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse), Imprimerie Ami FATIO & Cie, Place St-Laurent, 24 a.

Pour les annonces s'adresser exclusivement à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler, GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT: Suisse, un an, Fr. 4 50; six mois, Fr. 2 50. - Etranger, un an, Fr. 7 20. ANNONCES: Canton, 15 cent. - Suisse, 20 cent.

Etranger, 25 cent. - Réclames, 50 cent. la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 9 mai 1914: La terre que viré. — La joie de Jean Nono. — La reine des Yaudois. — Une fausse énigme. — Théâtre national (René Morax). — Extrait de « La pinte où l'on va » (A suivre).

LA TERRE QUE VIRÈ

Est-te la terra que vîre déveron lo sélâo; âo bin est-te lo sélâo que vîre décente de la companie de la compani terra?

Ma fài, à oûre cllião que sont bin éduquâ, l'est la terra que vîrè; mâ porteint cein paré bin molési à crairè à bin dâi dzeins que y'a, kâ seimbliè que dévretrâi lâi avâi dâi rudès rebedoulâïès perquie. Se la verîvè coumeint lè tsévau dè bou, eh bin, vouaiquie, mâ se le vîrè coumeint n'a rebatta, ne sé pas! et se le vîrè, le pâo pas veri autrameint, vu que lo sélâo est âo léveint lo matin et âo cutseint lo né.

Portant parè bin que y'a oquiè dinsè, kâ n'ia pas moïan que dai dzeins rassis qu'ont étâ âi z'écoulès pè Lozena lo diéssont se n'étâi pas veré, et ora qu'on vâi tant d'afférès novés qu'on n'arâi pas cru dein lo teimps, on pâo tot crairè. Sè lè vîlhio châi revegnont, que derion-te dâi tsemins de fai? Preindriont lo chauffeu po lo diâblio, lo mécanicien po on sorcier et lo controleu po on serveint, et ne voudriont pas crairè qu'on chrétien pousse férè traci asse râi cllião cariolès, sein tsévau et sein bourrisquo. L'est portant benhirâo qu'on lè z'aussè pas adé z'u cllâo tsemins dè fai, kâ Gueyaumo Tet étâi bo et bin fotu se Diesselai l'avâi fé einfatâ dein on wagon dè troisième eintrémi dou gapion, na pas dein onna liquietta po alla à Chussenaque, et ne sariâ petétrè onco dâi z'allemands. Et lo télégraphe! Et lo téléfone! Quoui arâi cru, y'a pî dix z'ans, qu'on se porrâi déveza d'on veladzo à l'autro, sein sailli dè l'hotô et qu'on porrâi criâ to fu sein boeila! Na! tot cein c'est dai z'afférès que sont veré et qu'on ne crérâi pas s'on ne lè vayai pas per tsi no; et s'on no dit que la terra vîrè, lo fo crairè, quand bin on ne vâi pas tot betetiulâ. Et pi d'ailleu cein est provâ pe la biblia, qu'on ne pâo portant pas contréderè; mâ faut portant derè que le n'a pas adé veri, cou-

meint vo z'allâ vairè. Lo menistrè C., qu'étâi on tot fin po lè z'afférès dâo ciet qu'on vâi du que bas, expliquâvè tandi 'na veillâ d'hivai âi dzeins dè sa perrotse coumeint tot cein sè manigansivè per lé d'amont, et låo desåi que lo sélåo ne remouâvè pas de 'na semella et que tot prevolâve deveron, que mémameint la terra tracivè et torniquâvè coumeint 'na boula dè gueliès.

Portant, monsu lo menistré, lai fa on gailla, qu'étâi martsau dè se n'état et qu'étâi prâo mâlin assebin, y'é liaisu dein la biblia que Josué arretà lo sélâo que parè portant bin que l'est lo sélâo que virè, sein quiet le Saintès z'Ecretourès lo deriont pas.

- L'est veré, se repond lo menistre, que n'étâi jamé eimprontâ po repondrè et po savâi sè reveri; po quand à cein, c'est la pura vretâ; mâ, martsau, âi-vo liaisu dein on autro chapitre que lo sélâo sè séyè reinmodâ?

- Na.

— Eh bin l'est du adon que l'est restâ sein budzi et que la terra sè messa à véri déveron.

- Ora tot est de!

LA JOIE DE JEAN NONO

c est mort, voici quelques années, ce brave Moudonnois que ses concitoyens appelaient, nous ignorons pourquoi, Jean Nono, et qui possédait la plus vaste écurie de l'endroit. Cette écurie lui valut, un jour, un honneur dont il n'était pas peu fier : à Moudon avait échoué une ménagerie, si modeste qu'elle n'avait pas même de tentes pour abriter ses quelques animaux. Leur cornac les répartit pour la nuit entre deux ou trois écuries. Au matin, l'hôte de la Poste s'entendit appeler par son ami Jean Nono:

- Jules
- Hein?
- Et Jean Nono, tout giorieux:
- C'est moi qui ai l'éléphant!
- Oh! oh! C'est toi qui as l'éléphant, Jean Nono?
 - Oui... Et toi?
 - Ils m'ont donné le singe.
- Alors, Jean Nono, d'un ton plein de commisé-
- Ah! Ils ne t'ont donné que le singe!

La permission de 10 heures. — Privat d'Anglemont, le fameux bohême qui avait passé à l'hôpital la moitié de sa vie, se promenant un soir, rencontra un de ses créanciers.

Comme le bruit de la mort de Privat avait couru plusieurs fois, le créancier n'en revenait pas de cette rencontre.

- Quoi! fait-il à d'Anglemont, c'est vous?

Mais je vous croyais au Père-Lachaise?

Vous ne vous êtes pas trompé, répond mélancoliquement le bohême; seulement, comme il faisait très beau aujourd'hui, le gardien m'a permis de sortir; mais j'ai promis de rentrer avant 10 heures. J'ai bien l'honneur de vous saluer!

LA REINE DES VAUDOIS

vous ce titre, la Gazette a publié jadis les détails suivants, que nous résumons et que lui avait adressé, de Zurich, l'un de ses corres-

« Les Vaudois, dit le correspondant en question, sont restés si attachés à la bonne reine Berthe de lointaine mémoire, que son règne est, pour l'imagination, comme l'âge d'or des contrées romandes. Je vous fais part des données que me procure sur la famille de Berthe une publication de la Société zuricoise d'antiquités. Elle est de M. G. de Wyss, qui l'a basée sur des recherches faites dans les archives du cloître de Fraumunster.

Chacun sait que la reine Berthe était l'épouse de Rodolphe II, roi des Burgondes.

» Avant d'être marié, il était entré en querelle avec le duc d'Alémanie, souvent appelé duc de Souabe, Bourkhard, qui l'avait battu près de Winterthour; mais le duc, comme le roi, aspirant à la paix, ils firent alliance en 922, et Bourkhard donna sa fille Berthe en mariage au roi des Burgondes, -« comme symbole de l'union des deux Helvéties », ajoute M. Louis Vulliemin, dans un charmant article sur la reine Berthe.

» Comme la majeure partie de l'Occident chrétien d'alors, le duc Bourkhard et son gendre s'émurent eux aussi à la pensée de la délivrance du saint sépulcre, possédé par les infidèles; ils partirent en-semble pour Jérusalem. Un seul de ces deux vaillants croisés devait revoir son pays. Le père de Berthe mourut devant les murs d'Ivrée, en Italie, le 29 avril 926, laissant une veuve nommée Régilinda, et outre sa fille Berthe, deux fils. L'aîné de ces fils, Aldaric, avait, tout jeune, renoncé aux pompes de ce monde, pour se faire ermite sur la petite île d'Ufenau, à l'extrémité du lac de Zurich. Son frère cadet, dont le nom ne nous est pas parvenu et qui eut sans doute une destinée obscure, était à cette époque un enfant incapable de régner le roi Henri I donna alors le duché de Souabe au comte franc Hermann I.

» Dans ce temps-là, les duchés n'étaient point héréditaires. Le roi, craignant la puissance qu'au-raient pu atteindre des lignées de hauts et puissants ducs, donnait les duchés à qui bon lui semblait, à la mort du titulaire.

» La duchesse Régilinda épousa, deux ans après

la mort de son premier mari, son successeur, le duc Hermann, dont elle eut une fille, Ida. Le duc sut gagner l'affection de son nouveau peuple, et son épouse fut la compagne aimée et bénie d'un heu-

reux règne de vingt années.

» Suivant la coutume d'alors, le cloître du Fraumunster à Zurich était resté sous la protection du duc et de la duchesse d'Alémanie. Quoique n'y de-meurant jamais, Régilinda est toujours nommée comme la cinquième abbesse du Fraumunster, de 928 à 958, de même que la reine Richarda, femme de Louis-le-Gros, l'avait été après la mort de ses deux belles-sœurs, les premières abbesses du Fraumunster. Des femmes dirigeaient alors le cloître. Tout porte à croire que le duc Bourckhard avait déjà assuré la position de sa veuve, en lui octroyant une partie des revenus de la royale abbaye et un refuge en cas de veuvage.

» Le duc Herrmann mourut le 10 décembre 948. Redevenue veuve, Régilinda parut une dernière fois à la cour du roi de Germanie, Othon-le-Grand, pour lui recommander sa famille; puis elle ne

pensa plus qu'à finir pieusement ses jours.

» Elle se retira alors à Ufenau, où elle vécut encore dix ans; son fils Aldaric se fit moine à Einsiedeln.

» La duchesse avait eu, surtout en ses quatre en-fants, une existence traversée par l'épreuve. Outre le veuvage prématuré de la reine Berthe et son fâcheux remariage, les chagrins de la belle Adélaïde (la fille de Berthe et sa vivante image), avaient sûrement assombri les jours en eux-mêmes paisibles de sa grand-mère.

» Ce fut dans sa retraite d'Ufenau que Régilinda apprit le brillant second mariage de sa petite-fille Adélaïde, qui épousa le roi Othon en 951. Ida, la demi-sœur de la reine Berthe, avait pour mari Luitolf, le fils aîné d'Othon, fils d'un premier lit; après la mort du duc Herrmann, Luitolf, son gendre, lui succéda comme duc de Souabe en 949; mais, s'étant révolté contre l'autorité paternelle en 953, il fut destitué l'année suivante et mourut, peut-être empoisonné, en 957, près de Novarre. » La duchesse Régilinda mourut à Ufenau, le

» La duchesse Régilinda mourut à Ufenau, le 28 septembre 958. Pour obéir à ses dernières volontés, ses restes mortels furent transportés près de son fils, à Einsiedeln, où elle s'était fait bâtir dans

ce but une chapelle.

» Aldaric lui survécut quelques années et fut enterré à Ufenau même. On y voit encore son tombeau, au-dessus duquel s'élève une pittoresque église romane. Edifice et sarcophage ont été soigneusement restaurés; une ancienne peinture murale, représentant la duchesse Régilinda déjà vieille et portant une longue robe verte, a été soigneusement préservée d'une restauration impossible. Elle tient dans sa main le modèle de l'église actuelle. A quelques pas, s'élève l'assez vaste hermitage où la tradition veut que la reine et peut-être plus tard St-Aldaric, aient vécu; celui-ci fut canonisé après sa mort, et son nom est encore en usage dans les Petits-Cantons.

» La reine Berthe eut donc pour père un croisé; pour mère, une femme que sa piété et sa bonté ont fait bénir partout où elle vécut. Aldaric, son frère, passa sa vie entière dans la retraite, comme ermite ou moine dans un couvent. La fille de Berthe, Adélaïde, après une vie plus mouvementée que le roman le plus fertile en invraisemblances, devint reine d'Allemagne, et fut, elle aussi, mise au rang des saints.

Un proverbe vaudois, souvent employé dans les campagnes, m'est revenu à l'esprit en lisant l'hisoire de Régilinda, de Berthe et d'Adélaïde:

De bon plant, plante ta vigne ; Debonne mere prends la fille. »

Un vin talentueux. — Jules Besançon, le satirique auteur de *Monsieur Coquemolle* et du *Veau d'Or*, se trouvait dans une auberge d'Echallens, sur le Talent, avec un de ses amis. On leur servit un crû qui lui fit faire la grimace : « Hum! dit-il, voilà un vin qui a plus de talent que d'esprit. »

Une fausse énigme.

Vous vous souvenez de cette énigme posée, il y a plus d'un an, par le *Conteur* et dont on eut tant de peine à trouver la solution :

Je suis tout... et je ne suis rien; Je fais le mal, je fais le bien; J'obéis toujours quand j'ordonne; Je reçois moins que je ne donne; En mon nom, on me fait la loi, Et quand je frappe, c'est sur moi.

Eh bien, ce sixain date de 1793 et son auteur est le célèbre chevalier Champcenetz, journaliste. C'est dans la bouche du *peuple* qu'il met-

tait les paroles ci-dessus.

Ce n'était donc pas à proprement parler une énigme, encore que la forme pût prêter à l'équivoque. Peut-être est-ce pour cela que l'on fut si longtemps à en chercher le mot.

De l'utilité des poires. — Mme X., avec ses neuf filles, fait l'étonnement et l'admiration de son voisinage.

- Comment donc, lui demandait-on l'autre jour, vous arrangez-vous pour qu'aucune de vos

enfants ne demeure oisive?

— C'est bien simple. Tenez, un exemple: ma fille aînée, qui est jardinière, m'apporte des poires de son verger; la seconde en fait une peinture; la troisième les modèle dans de la cire; la quatrième les prend comme motif d'une broderie; elles inspirent à la cinquième une poésie et à la sixième une composition en allemand ou en anglais; enfin la septième, qui est étudiante en médecine, nous les prescrit pour notre dessert.

THÉATRE NATIONAL

« Tell ».

A la fin du mois, on va jouer au théâtre de Mézières le «Tell» de René Morax, avec musique de Gustave Doret. Une pièce suisse par excellence, œuvre de trois Vaudois, car M. Jean Morax en a peint les décors et dessiné les costumes.

Dans les *Cahiers vaudois*, où va être publiée cette pièce, elle sera précédée d'une préface de René Morax, dont voici quelques extraits:

« Il n'est pas de mythe plus connu que celui de Tell. Le symbole d'une idée est en même temps celui d'une nation. La Suisse qui le créa en a fait

son plus beau titre de gloire.

» C'est un dessin téméraire que de le restaurer à la scène. Les générations ont entouré de leur vénération cet enfant de la victoire. On chanta Tell après Sempach. Au lendemain des guerres de Bourgogne, les chroniqueurs relatent son geste héroïque dans le récit des origines. Après le chant de Melchior Russ, de Lucerne, le Livre Blanc, cette relique du quinzième siècle que gardent les archives de Sarnen, fixe le récit populaire. Pettermann Etterlin, greffier de la ville de Lucerne, le reprend après lui dans son beau livre imprimé à Bâle en 1507. Dès lors, on chante, on joue l'histoire de Tell. Le « Jeu d'Uri », composé vers 1513, met en scènes les épisodes déjà classiques du chapeau, de la pomme, du chemin creux et du Rütli. Vingt ans plus tard, Jacob Ruff, secrétaire de la ville de Zurich, donnera au drame de plus amples développements. Des chapelles s'élèvent aux lieux consacrés, et dans ce pays de tireurs renommès, Tell devient une sorte de saint et de patron local.

» L'esprit critique du dix-huitième siècle a mis en doute la longue tradition populaire. En lui refusant l'authenticité de l'anecdote, la science a dégagé la vérité humaine et éternelle de l'acte symbolique. Tell a vécu dans le cœur même de son peuple, il en est comme l'émanation et il suffit de revoir son pays tragique pour savoir quelles fortes racines il

a poussées dans cette terre.

» Au temps même où les historiens refusaient à Tell son droit à l'existence, les artistes et les lettrés lui en créaient un nouveau par les drames et les poèmes de valeur inégale. L'helvétisme trouvait en lui un de ses héros.

» Schiller, le poète de « Wilhelm Tell », dans ce drame généreux où la Suisse s'est reconnue, arrêta les grands traits de la légende et de ses personnages. Il eut pour guide le récit détaillé de Jean de Muller, le dernier et le plus ingénieux des chroniqueurs suisses. Après le génie allemand, le génie italien de Rossini devait accommoder à la mode romantique un Guillaume Tell à pourpoint et à floritures. »

Ici, René Morax dit comment l'idée lui vint, ainsi qu'à ses amis Baud-Boyy et Gustave Doret, d'écrire sur ce sujet un drame lyrique. Puis ils renoncèrent à cette amicale collaboration, résolus toutefois, personnellement, à ne pas abandonner l'idée.

« M'inspirant du théâtre antique, je donnai a mon ouvrage la forme du drame avec chœurs. Elle justifie l'intervention de la musique et l'action unanime de la foule. La simplicité du sujet, le caractère des personnages, le rôle du peuple dans cette tragédie nationale, motivaient la forme et le style que j'ai adoptés. Ils s'accordaient avec les dispositions spéciales du théâtre du Jorat, pour qui ce drame fut écrit.

» Nous avons suivi de près la tradition populaire et nous en avons modifié le moins possible les éléments positifs. On pourra me reprocher d'avoir supprimé la courageuse épouse de Stauffacher, que louent les plus anciennes chroniques, et d'avoir placé sur le lac d'Uri, et non plus au chemin creux, le meurtre de Gessler. Cette version n'est pas contraire à la vraisemblance; et elle enlève à la vengeance ce caractère de préméditation et de ruse qui l'avilit. La téméraire insouciance de la jeunesse convient mieux à celui dont le nom «der Täll » a signifié le fou.

» Le contrepoids de cet individualisme, qui va jusqu'au crime, se trouve dans l'action collective des conjurés. Le serment du Rütli n'est plus le point de départ du soulèvement populaire, mais son aboutissement, l'acte par lequel une nation est fondée. Ce rythme des deux forces, l'individu et la société, si bien marqué par la tradition, me semble rétabli ainsi dans un plus harmonieux équilibre. » Donner une forme vivante au rêve de tout un peuple est une périlleuse entreprise. Je dois à mes collaborateurs, au comité du théâtre du Jorat, à mes interprètes, la joie et l'appréhension de l'avoir tentée.

» RENÉ MORAX.»

EXTRAIT

DE

LA PINTE OU L'ON VA

ou le Poêle à Jean-Pierre,

maître cordonnier en fait de ressemelage

(Brochure in-8, imprimée en 1801.)

La scène se passe au canton de Vaud, dans une maison de village, à V...

SCÈNE VII

Verain, président de la société du Poête à Jean-Pierre.

CROTILLON, vice-président.

Et d'autres personnages, membres du comité. Plusieurs paysans.

CROTILLON.

Citoyens, voici des frères et amis des villages que je vous amène pour fraterniser avec nous.

VERAIN, aux paysans.

Ils sont les bienvenus, faites placer nos frères des villages, on leur accorde les honneurs de la séance.

VERAIN tousse et se mouche.

Citoyens!... S'il fut jamais rien de beau dans le monde, c'est la liberté; c'est la lumière qui éclaire le monde, c'est le soleil qui nous réchausse; c'est... en un mot, c'est tout... (avec emphase). Mais quand je dis que c'est tout, j me trompe; j'oubliais l'égalité, cette autre li mière qui égalise les hommes, qui, pour satisfaire à tous leurs besoins, fait que tous les biens sont communs; c'est là, la lumière qui a devancé le monde, qui change, qui altère...

JOSEPH MARUBET

Oï, pardai, lé bin véré, yé na sai dé la meizance, chai bai ton rin stu outô?

JEAN-PIERRE, à Samuel.

Va t'en demander du vin à ta comère.

Verain (toujours avec emphase).

Par cette explication définitive, vous save donc, citoyens, que c'est par la liberté que nous sommes libres, et par l'égalité que nous sommes égaux, de sorte que le bien d'autrui est

JONATHAN BORGOGNON.

Mà dité vai, citoyen monsieu, escusadé se vo plié; l'on parla per tzi no dé celia égalité: m'a von promet dé mé bailli lo pra dau tzaté que totze mon pra de la Cornettaz, mété refia su cin yavé dza tré on caro de l'adze, y a vé buta de la drudze, respétin voutro noneu; é bin; ne ma ta failiu répreindré ma drudze, é recliour l'adze. Etzo l'égalità, qué cin zique? — Voique portan cin que mé areva.

VERAIN.

Citoyen, vous ne deviez point ôter votre fumier ni refermer l'aye, puisque ce pré vou convient, il est à vous. C'est là les droits de l'homme.

Jonathan Borgognon.

Vo dité bin; ma lai mon foci; yavé, bio dérè: l'agean é la municipalita sé son bueta déveron mè din noutra Cuémena, ne sé pas cin que mor tant de; tantia que lo signeu a vollid ravai sor pra, é né ma fai rin zu qué la vergogna. L' Brindzé; vo cédé prau, lé gro Brindzé, lé dor fraré mé vézin, in on volli féré a tant à la Trapasanna qué pardai na tota buena végne; l' fallu qué lôsson basta to comin mé; lo signe ne loza pas bailli on carquié.

CROTILLON.

Citoyen Verain, il faut dénoncer cela à la so ciété; il faut faire rendre justice à ces citoyens N'est-il pas honteux que dans le siècle de la lumière et de l'égalité, des frères, des citoyens pt